

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

DECISION DU PRESIDENT N°20200513-1

**OBJET : AMENAGEMENT DE L'ILOT NORD ZA NOIRES TERRES A VILLERS-BOCAGE –
VALIDATION DE L'OPTION PERMIS D'AMENAGER.**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20190703-3 du 03 juillet 2019 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes, article 2 – rubrique commande publique ;

Vu la décision 20200225-3 DEV_ZA de Villers-Bocage relative à l'aménagement de l'îlot Nord ;

Considérant l'entrée en vigueur du PLUi Est et à l'acquisition de parcelles situées le long du boulevard du 13 Juin 1944, PBI a souhaité retravailler le découpage et l'aménagement de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage. L'aménagement de cet îlot est optimisé en créant une façade commerciale le long du Boulevard du 13 Juin 1944 ainsi qu'un accès via cette voie communale, c'est pourquoi depuis 2019, un CoPil a été mis en place avec la commune de Villers-Bocage pour faire avancer ce projet.

Considérant que par délibération le 28/10/2019, la commune a accepté le principe d'un accès via le Boulevard du 13 Juin 1944 sous condition de réaliser une étude de trafic et de prendre en considération la sécurité routière lors du choix de l'équipement à mettre en œuvre.

Considérant qu'après une série de comptages routiers, une étude de trafic et de sécurité routière ainsi qu'une étude de faisabilité dont les résultats ont été présentés lors du CoPil du 16/04/2020, il est aujourd'hui proposé de passer de la phase étude de faisabilité et de trafic à la phase de rédaction du dossier de Permis d'Aménager.

Considérant que l'étude au complet coût : 21 300 € HT (études du groupement CERYX-TECAM – délibération 20200225_DEV_ZA_NOIRES_TERRES_AMENAGEMENT_ILOT_NORD_CHOIX_LANCEMENT_ETUDES montant engagé au compte 6045, budget annexe ZA NT, incluant 3 500 € HT d'option PA).

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider l'option du Permis d'Aménager du montant de 3 500€HT, montant inscrit au budget.

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 13 mai 2020

Le Président,
Gérard LEGUAY

